

## Cuisinier(ère)

**Catégorie : 2** Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

**Libellé de la convention collective :**

Personne qui prépare, assaisonne, cuit et portionne les aliments ; s'assure de l'utilisation optimum des denrées. Elle peut être appelée à tenir à jour la liste des réserves de denrées alimentaires.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Alimentation (cuisine professionnelle)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

**Amélioration continue des soins et services et de la gestion des risques :**

Personne qui participe à l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des services. Elle contribue au maintien d'un environnement et d'une pratique sécuritaires par le respect et l'application des politiques, procédures et règlements en vigueur au sein de Santé Courville.

Elle déclare tout incident ou accident et collabore à l'analyse de l'événement.

Elle participe à l'identification et à l'application des solutions en vue d'éviter toute récurrence d'un événement indésirable.

Salaire : 28.95\$